

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance **ordinaire** du conseil municipal le **lundi 19 août 2024** à 19h30 à la Mairie, 7 rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets :

La demande vise à permettre l'agrandissement de l'entrée charretière et l'aire de stationnement existantes de 0,61 m (2 pieds), et ce, devant la façade du bâtiment principal alors que le règlement de zonage ne permet pas d'aménager un stationnement devant la façade de la résidence, soit un empiètement maximum de 6 mètres devant la façade du bâtiment principal.

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur le lot 3 573 172 du cadastre officiel du Québec dont l'adresse civique est le 43, rue Laliberté à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété de Mesdames Johanne Bernier et Nicole Mongrain ainsi que Messieurs Jean-Guy Duquette et Yvon Tessier.

Toute personne intéressée désireuse de se faire entendre sur la présente demande de dérogation mineure est priée de se présenter à l'assemblée du conseil municipal stipulée ci-dessus.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan, ce 18^e jour du mois de juillet 2024.

(Original signé)

Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier